

Info-pêche No 55

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 12/2009

Page 1	Editorial : Les pollueurs sont-ils trop tranquilles ?
Pages 2-3	Suivi piscicoles sur la Versoix et l'Allondon : des contrastes étonnants
Page 4	La liste rouge des poissons de Suisse : toujours trop d'espèces menacées
Pages 5-6	P'tites nymphos : les «brèves» d'ici et d'ailleurs
Page 7	Fjords norvégiens : le poisson d'élevage est remis en question
Pages 8-9	Nouvelles de la FSP : Cormorans, Hans ERNI, Eaux-Vivantes, et FSP-Shop ... demandez des nouvelles !!
Page 10	L'interdiction des parcours No-kill fait débat
Page 11	Renaturation de l'Aire : la 2 ^e étape inaugurée en septembre 2009
Page 12	Bulletin d'adhésion à l'AGSP

Editorial

Depuis de nombreuses années le Service de Renaturation des cours d'eau mène une politique volontariste et ambitieuse en faveur des rivières de notre canton. De très nombreux travaux, dont certains spectaculaires, ont été réalisés et la qualité naturelle de nombreux cours d'eau genevois s'est sensiblement améliorée.

La prise en compte des problèmes liés à l'assainissement nous laissent espérer des jours meilleurs, notamment sur l'Allondon avec la mise en service de la STEP du Bois-de-Bay.

Malgré tout cela, une méchante ombre au tableau demeure: **les pollutions accidentelles !**

L'année 2009 qui se termine bientôt a vu son lot de pollutions accompagnées de nombreux poissons morts. Le Canal de Versoix ainsi que la Drize ont particulièrement souffert de l'incurie de certains propriétaires riverains. L'Allondon, la Versoix et le Rhône «moussent» parfois autant que durant les années 70, et nos «chers» viticulteurs déversent en automne leurs résidus de nettoyage de cuves dans les ruisseaux qui jouxtent leurs parcelles (ruisseau des Charmilles à Dardagny et Nant d'Avril à Satigny).

Les pêcheurs dénoncent depuis toujours avec force ces atteintes insupportables à l'environnement aquatique. La Commission de la Pêche en collaboration avec l'AGSP, a récemment fait parvenir un courrier au Conseiller d'Etat Robert CRAMER avec des interrogations importantes sur le sujet. Nous nourrissons beaucoup d'espoir sur les réponses que va nous fournir l'administration concernée et sommes prêts à **collaborer** avec le(la) futur-e magistrat-e en charge du DT pour améliorer la situation. La recherche des responsables des pollutions est certainement ardue et semée d'embûches mais il est temps d'améliorer **ensemble** l'efficacité de l'application de la loi dans ce domaine.

Il s'agit aussi de refuser que l'on considère ces événements comme une fatalité. Car chaque fois qu'une pollution tue des poissons, c'est tout l'écosystème de la rivière qui souffre.

Maxime Prevedello - vice-président AGSP



AXA - Winterthur Assurance

Quai du Seujet 12

Agence Principale du Seujet

Case postale 5345

1211 Genève 11

Claude-Alain Neury - Agent principal

Tél. : +41 22 716 06 06

Fax : +41 22 716 06 00

Assurances toutes branches : Choses -

RC - Véhicule - Ménage - Epargne -

Risque - Bâtiment



Suivis piscicoles de l'Allondon et de La Versoix

(MP) Nous vous transmettons ci-dessous nos premières impressions sur les pêches électriques de suivi des populations de truites et d'ombres de l'Allondon et de la Versoix réalisées en septembre 2009. Ces deux rivières bénéficient depuis plusieurs années de suivis piscicoles réguliers et instructifs notamment lorsqu'on les met en lien avec les statistiques de captures des pêcheurs. Il est à noter que la Versoix et l'Allondon doivent être les deux rivières les plus suivies de Suisse... voire d'Europe ! La quantité d'informations amassées est impressionnante et permet véritablement d'orienter la gestion piscicole en connaissance de cause. Ces suivis confirment souvent les observations des pêcheurs sur le terrain, mais aussi contredisent parfois certaines idées reçues.

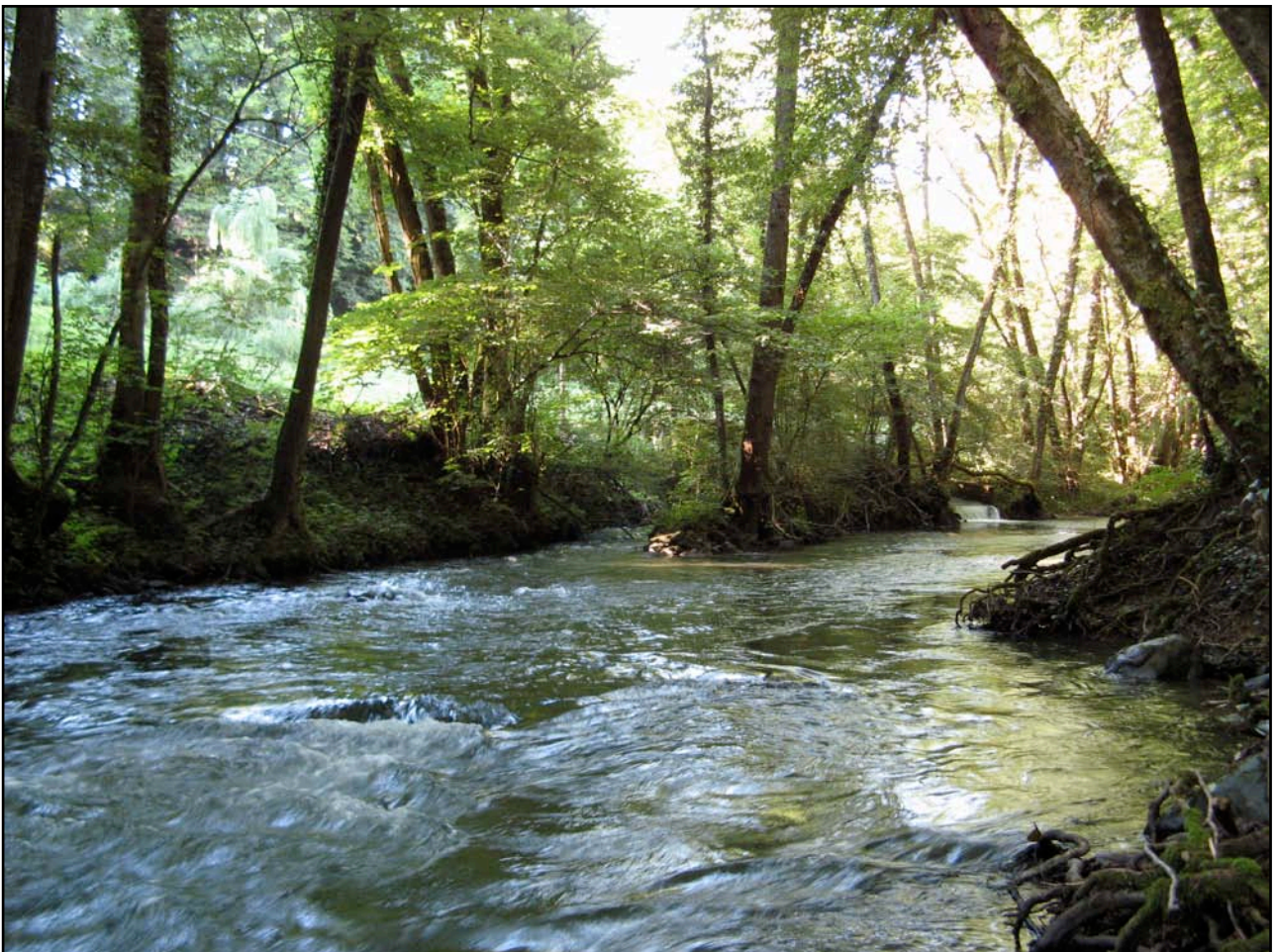
La Versoix : des juvéniles et presque pas de géniteurs

L'augmentation relative du nombre d'ombres recensés sur plusieurs secteurs est réjouissante, notamment lorsqu'on retrouve les 3 classes d'âge représentatives d'une population équilibrée (juvéniles, sub-adultes et adultes). A signaler cependant que le peuplement constaté actuellement, bien qu'en léger progrès depuis quelques années, n'atteint de loin pas les niveaux des années 80.

La reproduction des truites est bonne car on constate un grand nombre de juvéniles et de poissons d'un an. En revanche, la rareté des truites de 2 ans est inquiétante, alors qu'il s'agit de spécimens qui se situent en dessous de la taille légale de capture.

Enfin, au niveau des poissons adultes, c'est la catastrophe ! Seuls quelques très rares individus ont été dénombrés. Mais où sont passés les reproducteurs de la Versoix ? Depuis de nombreuses années on constate que cette rivière n'arrive pas à reconstituer une population « normale » de truites, notamment en regard des qualités indéniables de son milieu (lit structuré, milieu favorable, abris, zones diversifiées et parcours bien arboré et protégé du réchauffement).

Une explication souvent avancée (et probablement avérée), serait que les truites de 2 ans, issues pour la plupart de géniteurs lacustres, dévalent en grand nombre dans le lac Léman et que les géniteurs résidents dans le cours d'eau ne suffiraient pas à établir une population de truites digne de ce nom. Une autre explication, nettement plus inquiétante, serait que la qualité de l'eau de la Versoix ne se soit pas améliorée malgré les efforts d'assainissement et de modernisation de la STEP de Divonne. L'urbanisation galopante du Pays de Gex due à une augmentation incessante de la population n'est certainement pas étrangère à cette situation.



La Versoix « restitution du canal Baumgartner » (secteur 16)

L'Allondon: des géniteurs et très peu de juvéniles

C'est un tableau inversé que l'on constate sur cette rivière. Alors qu'on redoutait le manque de géniteurs de truites (voir Info-pêche No 54), il semble qu'ils soient encore bien présents notamment sur les secteurs médians et amont du cours d'eau (Feuilletières et Pont des Granges). La présence des ombres est réjouissante même si elle est intimement liée à la migration de la population qui vit dans le Rhône à son embouchure. Par contre, la reproduction naturelle (truite et ombre) bien qu'observée en début de saison, ne donne pas les résultats escomptés vu l'absence quasi constante de juvéniles sur les secteurs pêchés électriquement. Cette année était pourtant favorable du point de vue hydrologique puisque beaucoup de rivières suisses ont connu des conditions très propices à la reproduction des salmonidés.

L'impact de la prédation par les harles est certainement un élément qui explique cette situation. On peut aussi relier partiellement ces mauvais résultats à une fécondité insuffisante, ou simplement une qualité génétique des poissons altérée par des années de rempoissonnement avec une souche inadaptée. Il convient d'ajouter qu'une qualité d'eau encore très médiocre n'est pas un facteur à ignorer au titre des causes possibles de ce manque de juvéniles et de poissons sub-adultes.

Nous attendons donc avec une certaine impatience et beaucoup d'espoir les prochaines années puisque les STEP françaises du Pays de Gex sont maintenant raccordées sur celle du Bois-de-Bay à Peney. Par ailleurs, nous nous réjouissons que la DGNP ait décidé de déplacer systématiquement des familles de harles de la plaine alluviale vers le lac Léman afin de préserver les juvéniles d'ombres et de truites de ces prédateurs terriblement efficaces. Ajoutons que les aménagements du lit du cours d'eau avec des embâcles par fixation de bois morts et de troncs d'arbres vont améliorer l'habitat. Enfin, la mise sur pied d'un repeuplement au moyen de juvéniles issus de géniteurs du cours d'eau est aussi une bonne nouvelle (voir article ci-après).



L'Allondon: plaine alluviale (secteur 10)

Repeuplement: collaboration entre voisins

La gestion par bassin versant d'un cours d'eau est certainement un des meilleurs outils de gestion «patrimoniale» pour redorer le blason halieutique d'une rivière telle que l'Allondon. Compte tenu de l'échec de la reproduction naturelle dans ce cours d'eau, l'AGSP soutient l'arrêt de l'apport de truites et d'ombres non indigènes dans cette rivière et la sélection d'une souche adaptée à partir des géniteurs provenant de la rivière. Les juvéniles issus de ces géniteurs seront ensuite immergés en soutien des peuplements actuellement jugés insuffisants. C'est une des pistes adoptées par la Commission de la Pêche et la DGNP. A cet effet, L'AAPPMA de Thoiry, qui gère une pisciculture en bordure de l'Allemogne (affluent de l'Allondon), va signer un contrat de prestation fixant cette collaboration transfrontalière. C'est donc une trentaine de géniteurs de truites qui ont été prélevés dans l'Allondon lors des pêches électriques de septembre 2009 et ont été transférés dans les bassins d'élevage de Thoiry. Voilà un bel exemple de procédure **officielle** entre partenaires **agréés**, pour le soutien de la pêche entre voisins gestionnaires d'un cours d'eau. Que cette expérience se poursuive pour le bien de la rivière, de ses poissons et des pêcheurs ... c'est notre vœu le plus cher !

Ombres: expérience valaisanne



Dans le cadre d'un soutien à cette espèce fortement menacée, une quarantaine «d'ombres» ont été également prélevés dans l'Allondon et envoyés dans une pisciculture valaisanne où ils serviront de géniteurs pour produire des alevins d'ombre de souche «Allondon». Cette opération fait partie du «plan Ombre» mis en place par la DGNP et également soutenu par la CP.

La liste rouge des poissons menacés en Suisse a été actualisée

(MP - Adapté du communiqué de l'OFEV- avril 2008)

Le degré de menace des différentes espèces de poissons a été redéfini en 2007 en s'appuyant sur un ensemble de données comprenant plus de 17 000 saisies de la faune piscicole provenant de plus de 5000 emplacements en Suisse. Sur la base d'une évaluation des probabilités d'extinction, chaque espèce est soit classée dans l'une des cinq catégories de menace (cat. de 0 à 4) soit qualifiée de non menacée (cat. 5). Seules les espèces indigènes ont été évalués. Les eaux suisses sont actuellement colonisées par 62 espèces ou sous-espèces appartenant à la faune piscicole dont 15 sont considérés comme non indigènes. Par rapport à la liste rouge de 1994, huit espèces ont été placés dans une catégorie de menace supérieure, alors que le degré de menace a pu être réduit pour neuf autres espèces. Cela s'explique en partie par le fait que la dernière évaluation s'appuie sur une base de données plus complète et sur de nouvelles connaissances.

Le bilan plus détaillé

- 8 espèces ont **disparu** de Suisse au cours des 100 dernières années (cat. 0) : lamproie de rivière, esturgeon de l'Atlantique, esturgeon de l'Adriatique, grande alose, alose feinte, saumon, truite de mer, huchon; ce qui représente 14% de toutes les espèces présentes dans les eaux suisses.

- 6 espèces sont en **danger critique d'extinction** (cat. 1): loche d'étang, roi du Doubs, sofie, savetta, truite marbrée, nase.

- 5 espèces sont en **danger** (cat. 2): truite de lac, ghiozzo, alborella, petite lamproie, bouvière.

- 13 espèces ont le statut de **vulnérables** (cat. 3) dans la liste rouge.

C'est ainsi que plus de 58 % des espèces de poissons suisses font partie de la **liste rouge** (cat. de 0 à 3).

- 9 espèces sont «**potentiellement menacées**» (cat. 4)

- 14 espèces sont d'une préoccupation mineure et classées comme «**non menacées**» (cat. 5).

Une analyse montre que le risque de diminution des peuplements de la faune piscicole est d'autant plus grand que le mode de vie de l'espèce est spécialisé. Cela s'applique aussi bien au mode d'alimentation de l'espèce, à sa spécificité au substrat en période de reproduction ou encore à ses migrations.

Ainsi, le nase, espèce présentant un haut degré de spécialisation dans son alimentation (uniquement des diatomées), est menacé d'extinction.

Plus de la moitié des espèces se nourrissant exclusivement de macroinvertébrés benthiques ou d'insectes volants se retrouvent dans les catégories 1 à 3 de la liste rouge. Chez les espèces omnivores, moins spécialisées, cette proportion n'est que de 25 %.

Il en va de même pour le substrat de frai: parmi les espèces lithophiles (tributaires d'un substrat de gravier pour leur reproduction), près de deux tiers des espèces existantes sont classés dans les catégories 1 à 3 de la liste rouge tandis que les espèces phytophiles (frayant dans la végétation aquatique) ne représentent que près d'un tiers.

Six des sept grandes espèces migratrices sont éteintes en Suisse. Parmi celles qui passent l'ensemble de leur cycle de vie au sein de plus petits secteurs de cours d'eau (migrants de courte distance), 45 % sont classées dans les catégories 1 à 3 de la liste rouge.

Généralement, les espèces peuplant les eaux vives sont plus fortement menacées que les habitants des eaux stagnantes ou les espèces qui peuvent vivre dans les deux types de milieux.



Disparus de Suisse: Le Huchon (Taimen)



La Lamproie de rivière



La Truite de mer



En danger d'extinction: Le Nase (Hotu)



L'Apron (Roi du Doubs)

P'TITES NYMPHOS - 1^{er} service

Contrat de rivières du Pays de Gex-Léman: inauguration des bassins de rétention du Marquet, du Nant et de l'Ouye (24 juillet 2009)

L'urbanisation croissante du bassin versant transfrontalier du Marquet-Gobé-Vengeron occasionne des problèmes récurrents d'inondation, en particulier sur Ferney-Voltaire (France) et Collex (Suisse). Grâce à la collaboration transfrontalière exemplaire mise en œuvre dans le cadre du contrat de rivières Pays de Gex-Léman, les risques d'inondation ont été appréhendés de manière globale, sur l'ensemble du bassin versant, afin de préserver durablement les personnes et les biens. Trois bassins de rétention, deux situés sur France et un troisième sur Suisse ont été ainsi inscrits parmi les actions à mettre en œuvre dans le cadre du contrat. Le coût de ces réalisations a été réparti entre les différents partenaires du contrat de rivières. Pour la France : SIVOM de l'Est Gessien, Etat français, Conseil Général de l'Ain et Union Européenne. Pour la Suisse : Etat de Genève, Département du Territoire. La réalisation de ces trois bassins qui s'est déroulée entre 2005 et 2008 a permis de protéger durablement contre les inondations Ferney-Voltaire et le hameau de Vireloup sur la commune de Collex.

L'année des hannetons ?

L'AGSP note avec satisfaction la mise sur pied par la Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP) d'une opération de déplacement des familles de harles sévissant sur la plaine alluviale de l'Allondon. Après l'échec de l'étude sur la prédation des oiseaux piscivores sur ce cours d'eau (en effet, les observer à la jumelle ne permet visiblement pas de déterminer précisément ce que mangent ces oiseaux !!), le service a organisé la capture, au moyen de filets, de plusieurs harles et les a déplacées sur le lac Léman. Cette opération sera répétée en 2010 afin de mieux documenter les effets nuisibles de ces oiseaux sur la survie des juvéniles de truites et d'ombres de ce cours d'eau. Nous relevons également avec bonheur le courrier envoyé par l'inspecteur de la faune à l'OFEV afin de soutenir et défendre le projet genevois de déversement de truites arc-en-ciel de taille capturable, sur les parcours urbains du Rhône et de l'Arve, impropres à la reproduction naturelle. Enfin, chapeau au même service pour la mise sur pied de la production d'ombres pour le repeuplement à partir de géniteurs sauvages avec le concours d'un pisciculteur valaisan, et la collaboration avec l'AAPPMA de Thoiry pour la production de truites issues de géniteurs sauvages capturés sur l'Allondon. Bravo et merci de cet investissement pour l'amélioration de la pêche dans notre canton.

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône
CH - 1205 Genève
Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32
Email : info@boutiquedupecheur.ch
Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop



Pollutions du Rhône ? ... circulez y'a rien à voir !!

Ci-dessous deux photos prises cet automne 2009 à 1 semaine d'intervalle (les 5 et 12 octobre) juste en aval de l'embouchure de l'Allondon, dans le Rhône ... à côté de l'usine Firmenich. Renseignements pris, il paraît que tout cela est normal et que les gestionnaires de l'usine avertissent le Service de contrôle des pollutions lorsqu'ils procèdent à des «curages» des bassins de leur STEP. Ah bon ? A l'AGSP nous attendons beaucoup plus d'informations à ce sujet. En effet, si ces pratiques s'avèrent habituelles, on peut très sérieusement se poser la question d'une mise aux normes de cette installation.



Pêche au lac Léman ... de G'nève ;-)

Les spécialistes de la pêche au lac nous confirment que 2009 fut une bonne année pour la pêche amateur. Les perches (parfois très grosses) furent au rendez-vous et le retour progressif des ombles chevaliers se confirme. Les brochets sont à la hauteur de leur réputation ... il y en a des masses (trop peut-être ?) mais ne sont pas toujours si faciles à capturer. Comme depuis de nombreuses années, les truites lacustres sont toujours aussi

discrètes et les captures limitées. A noter que grâce à l'opération de suivi par marquage des otolithes, les scientifiques constatent que la majorité des truites capturées proviennent des repeuplements.



P'TITES NYMPHOS (suite)

Merci Robert CRAMER !!

A l'issue de ses trois mandats à la tête du DT, nous tenons à remercier chaleureusement «notre» Conseiller d'Etat de tutelle pour toute l'énergie, le soutien, et l'amitié qu'il nous manifestés durant ces douze dernières années. Nous souhaitons à Robert CRAMER plein de succès dans la poursuite de sa carrière politique de Conseiller aux Etats à Berne; et qui sait... peut-être sera-t-il le premier Conseiller Fédéral issu des Verts genevois ?! En tous cas nous le lui souhaitons ... et également pour la pêche et les pêcheurs !



Conclusions de l'étude sur les plantes aquatiques du lac Léman (GREN sur mandat du SECOE)

L'étude des macrophytes de la Rade et de Port Choiseul en 2008, ainsi que les comparaisons effectuées avec les données anciennes de 1972 et de la fin des années 90, ont permis de décrire l'évolution générale de la richesse et de l'abondance des différentes espèces présentes. Avec 17 espèces dans la Rade et 8 espèces à Port Choiseul, la richesse en macrophytes est satisfaisante, compte tenu des données historiques. L'importante progression récente des characées aurait pu faire craindre une banalisation de la flore aquatique, comme cela s'était produit dans les années 80 avec la prolifération de *Potamogeton pectinatus*. La diversité des habitats sur la beine lacustre permet encore aux espèces les plus sensibles de se maintenir. Le développement noté des characées est un signe encourageant relativement à la santé du Léman. L'extension des herbiers, en particulier dans les zones les plus profondes, ne pose pas de problème de gestion. Au contraire, elle est profitable à la faune aquatique, directement par exemple pour le brochet ou les écrevisses et indirectement pour les oiseaux d'eau qui se nourrissent de la macrofaune fixée sur les characées. S'il faut relever des aspects négatifs au développement des macrophytes en 2008, il s'agirait principalement de problèmes liés aux ports peu profonds (< 3m d'eau) et au nettoyage des grèves sur lesquelles les characées viennent s'échouer par grands vents, principalement en fin d'été et en automne. Le plan de gestion du faucardage des plantes aquatiques, mis en place en 2000 et mis à jour en 2008, a fait ses preuves. Les directives données sont d'actualité et doivent être appliquées au mieux par les équipes du SEE. Il faut relever que le principal problème des années 2000-2003 était la prolifération d'*Elodea nuttallii* qui créait une gêne pour la navigation et la baignade. Les efforts consentis ont portés leur fruits et actuellement, cette plante ne pose plus guère de problèmes, à suivre toutefois ...

Une attention particulière doit être donnée au suivi des potamots à grandes feuilles (*Potamogeton lucens*, *P. perfoliatus* et *P. decipiens*) qui sont rares à Genève et doivent être protégés. Finalement, les différentes études de la végétation aquatique depuis plus de 30 ans ont permis d'accumuler des données utiles pour le suivi biologique du Léman dans son ensemble ; la valeur bioindicatrice des macrophytes, utilisée à l'échelle de plusieurs décennies, montre un intérêt certain et devrait contribuer à promouvoir de futures investigations concernant les macrophytes du Léman.

Calendrier 2010

Ouverture au lac Léman : dimanche 17 janvier 2010

Conférence de presse FSP , Berne (BEA) : me 17 février 2010

Chasse-Pêche et Tir, Berne (BEA) : je 18 - di 21 février 2010

AG ordinaire AGSP : mercredi 24 février 2010 (à confirmer)

Ouverture en rivières (GE) : samedi 6 mars 2010

Ouverture parcours limitrophes (GE): samedi 13 mars 2010

Conférence des présidents FSP (printemps): 27 mars 2010

Assemblée des Délégués FSP (printemps) : 8 mai 2010

Ouverture de l'Ombre : samedi 15 mai 2010

Le chien de Sauverny

Le nouveau propriétaire du terrain qui jouxte la rivière 500 mètres en amont du Pont de la douane de Sauverny, lâche son chien pour interdire l'accès aux pêcheurs.

La mésaventure est arrivée à plusieurs pêcheurs genevois de la Versoix limitrophe. Faudra-t-il une morsure suivie d'une plainte pour que ces agissements cessent ? Il faut savoir que l'année dernière cette même personne a été frappée d'une amende pour avoir honteusement élagué le bord de la rivière sans autorisation. Mais le «lâcher de molosse» continue de plus belle ! Dès que vous posez le pied sur la propriété, il ne se passe pas plus de 30 secondes sans que le chien sorte de la maison et vous fonce dessus en aboyant. Une solution serait d'y aller régulièrement afin de bien faire comprendre à ce "môssieu" que la loi sur la pêche nous autorise à longer le cours d'eau. Mais comme cela doit le gêner qu'on foule son gazon "de golf" ... il lâche à chaque fois son chien pour faire peur aux pêcheurs dans le but d'être tranquille !! Peut-être qu'il en aura marre au bout de 10 pêcheurs par jour ? Chiche !

Vidange du Rhône

Après 7 années sans vidange, le printemps 2010 verra une énième vidange du barrage de Verbois. On se réjouissait du moratoire, mais SIG demande encore une marge de sécurité avant d'adopter définitivement, on l'espère, une gestion passive des sédiments de l'Arve. La date a été avancée de manière à protéger les ombres, qui sont à cette période encore dans l'Allondon. Bien que des mesures renforcées de minimisation des impacts soient planifiées, cette vidange aura quoi qu'il en soit un impact majeur sur les populations piscicoles de ce cours d'eau. Cette vidange est d'autant plus regrettable que les recensements de cette année sur l'Allondon montrent que cette rivière était à nouveau bien colonisée depuis l'aval (plus d'infos dans le prochain Info-pêche).

Nouveau site Internet de l'AGSP

Le site Internet de l'AGSP a fait peau neuve afin de faciliter le travail, la collaboration et la communication au sein de l'association. Un grand nombre de fonctionnalités a été ajouté : un forum, visible uniquement pour les membres, permettra à chacun de participer aux débats de l'association et de communiquer avec le comité. La rédaction des articles, enrichis de photos ou de vidéos, a été rendu aussi simple que celle d'un document Word. Tous les articles peuvent être commentés par les membres, pour donner un feedback aux auteurs. Des blogs dédiés aux cours d'eau permettent aux sociétaires de faire part de leur observations et recommandations. Inscrivez-vous rapidement et participez au développement de l'AGSP !

Adresse du site: www.agsp.ch

Le poisson d'élevage fait des remous en Norvège

(©AFP / 11 juin 2009 - Norvège)

Dans un coin de fjord enchanteur, 600.000 truites juvéniles s'égayent à l'heure du repas dans des cages immergées en attendant d'atterrir à leur tour dans une assiette: le poisson d'élevage est un secteur en plein boom en Norvège, mais qui n'est pas sans risque.

Installée à Oeygarden près de Bergen, la ferme de la famille Blom, une maison posée sur l'eau et trois bassins, est l'une des 800 installations qui jalonnent le littoral du pays scandinave où l'on produit aujourd'hui trois fois plus de salmonidés (saumons et truites) que de viande animale.

Mais, si elle permet d'atténuer les pressions que la pêche industrielle fait peser en mer, la pisciculture n'est pas sans poser de problèmes: fugues, maladies et polémiques sur les aliments ternissent la réputation d'un secteur qui a rapporté 2,5 milliards d'euros à la Norvège l'an dernier.

"Dans certains domaines, les problèmes sont si graves qu'on ne peut pas certifier que l'activité est viable écologiquement", affirme Geir Lasse Taranger, scientifique à l'Institut de recherche marine de Bergen.

"Nous devrions ralentir l'expansion du secteur et nous assurer que tous les problèmes sont sous contrôle", ajoute-t-il. De telles concentrations de poissons favorisent la diffusion de maladies et de parasites aux effets dévastateurs, tel le *Lepeophtheirus salmonis*, un pou qui s'attaque à la peau et aux muqueuses.

Au Chili, l'autre grand pays du saumon d'élevage, un virus a fait chuter la production de moitié cette année et mis plus de 20.000 travailleurs au chômage, selon l'ONG Campagne internationale pour un saumon pur.

Le problème n'est pas circonscrit aux seules fermes. Affichant une furieuse tendance à se faire la belle, les poissons d'élevage contaminent leurs cousins sauvages, dont ils appauvrissent par ailleurs le patrimoine génétique.

"Le génotype sauvage finira par disparaître s'il y a trop de fugues", estime M. Taranger. Un temps dépassés par les fuites massives de saumons qui ont culminé en 2006 avec 920.000 évasions, les professionnels ont pris le problème à bras-le-corps. Inspections des filets par des plongeurs et contrôles par caméras ont permis de ramener ce nombre à 100.000 l'an dernier.

Mais leurs ennuis ne s'arrêtent pas là. Leurs pratiques concernant l'alimentation des poissons les placent aussi dans le collimateur. Un récent documentaire suédois a fait des remous en Scandinavie en accusant les pisciculteurs norvégiens de vider les océans. Pour produire un kilo de poisson d'élevage, il faut en effet l'équivalent de 2,5 kilos de poisson sauvage en nutriments (farine et huile). Les éleveurs, qui ont produit un peu plus de 800.000 tonnes de poisson l'an dernier, ont ainsi consommé 2 millions de tonnes de poisson sauvage.

"Le saumon et la truite ont un très bon rendement par rapport aux protéines qu'ils consomment, bien meilleur que le poulet, le porc ou le boeuf" qui nécessitent plus d'aliments par kilo obtenu, réplique Oeyvind Blom, le patron de la ferme d'Oeygarden.

"Nous sommes donc une industrie viable et respectueuse de la nature", ajoute-t-il. Une affirmation nuancée par les défenseurs de l'environnement. "Ce ne sont pas les ratios quantité d'aliments/produit obtenu qui nous inquiètent", souligne Nina Jensen, biologiste marine de la branche norvégienne du Fonds mondial pour la nature (WWF). "C'est ce qu'on met dans les aliments".

Selon elle, les farines et huiles alimentaires proviennent en partie de stocks de poissons vulnérables à l'état sauvage, tels que le lançon, le maquereau islandais ou le tacaud. Le WWF réclame donc la traçabilité des contenus. "On sait bien comment de quoi sont nourris les autres animaux d'élevage, pourquoi ne le saurait-on pas pour le poisson", estime Mme Jensen.



**ECHAFAUDAGE
RENOVATION
BATIMENTS
MICRO TUNNELIER
GENIE CIVIL
TRAVAUX ROUTIERS
FORAGES/SCIAGES**

Implenla Construction SA
Chemin Isaac-Anken 8
1219 Aire/Genève
Tél. 022 795 88 88
www.implenla-construction.com





NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

1) Cormoran: Le Conseil national soutien la FSP

Le Conseil national a adoptée par 118 voix contre 53 la motion concernant des mesures visant à réguler la population des oiseaux piscivores et à indemniser les dégâts causés à la pêche professionnelle.

La motion vise à raccourcir la période de protection du cormoran et à ce que la population de cet oiseau soit régulée dans les zones protégées. En outre, la motion prévoit que les pêcheurs professionnels soient indemnisés pour les dommages causés à leurs engins de pêche par des cormorans issus de zones protégées.

2) Hans Erni nommé membre d'honneur de la FSP

L'artiste bien connu, Hans Erni, a été nommé membre d'honneur de la Fédération suisse de pêche. Il s'agit là de la reconnaissance bien méritée du combat qu'il a mené, pendant des décennies, en faveur de la protection des cours d'eau et de l'environnement. Son engagement a été rappelé lors de l'Assemblée des délégués qui a eu lieu à Lucerne le 17 octobre 2009.

L'artiste suisse Hans Erni, célèbre dans le monde entier et qui a fêté ses 100 ans en février dernier, compte parmi les tout premiers artistes à cibler son oeuvre sur les dangers en relation avec la pollution des eaux et la destruction des milieux naturels. Ses messages étaient clairs, incisifs et faciles à interpréter. Il suffit de penser à ses affiches « Sauvez l'eau ! », « Sauvez l'air ! » et « Sauvez la forêt ! ».



L'affiche « Sauvez l'eau ! » a été créée en 1961 en même temps que la Fondation de l'Economie pour la promotion de la protection des eaux en Suisse. En même temps a eu lieu, à Lucerne, une grande manifestation intitulée « La protection des eaux, le défi de notre génération ». « Nous avons besoin d'artistes qui ont le courage de s'exprimer sur les erreurs de développement et le mauvais fonctionnement dans la société » a affirmé le Président de la FSP, Roland Seiler. Il a rappelé en particulier que lors du 125ème jubilé de la Fédération suisse de pêche, en 2008, Hans Erni lui a fait cadeau de l'affiche « L'eau c'est la vie ». Lors de l'Assemblée des Délégués, à Lucerne, les délégués ont remercié l'artiste pour son grand engagement et ont nommé Hans et Doris Erni membres d'honneur.

3) Les pêcheurs veulent retirer l'initiative « Eaux vivantes »

La Fédération suisse de pêche (FSP) se déclare prête, avec ses 161'836 signatures obtenues lors de la votation populaire, à retirer son initiative « Eaux vivantes ». Ceci à condition que la contre-proposition élaborée au cours de la session d'hiver ne rencontre pas d'opposition ni demande de référendum. La FSP a pris cette décision lors de l'Assemblée des délégués du samedi 17 octobre 2009 à Lucerne.

Roland Seiler, Président de la FSP affirme que « les signatures obtenues, qui dépassent les 160'000, prouvent que les pêcheuses et les pêcheurs sont en mesure de lancer des initiatives ou des référendums et que nos souhaits ne peuvent simplement pas être ignorés ». En fait, grâce à cette initiative, la problématique de la protection quantitative des eaux est revenue dans l'agenda de la politique fédérale.

Compliment pour le Parlement

En considération des chances de succès qu'aurait une initiative en votation populaire, le Conseil des Etats s'est efforcé dans une belle unanimité, d'élaborer une contre-proposition solide. Après quelques discussions, le Conseil national s'est également exprimé à la majorité pour cette contre-proposition. « Nous ne pouvons que complimenter le Parlement » a dit M. Seiler en soulignant l'appui à cette contre-proposition par la Conférence gouvernementale des cantons de montagne.

Une contre-proposition très concrète

La contre-proposition votée en septembre par le Conseil des Etats est moins globale que l'initiative « Eaux vivantes », mais en revanche elle est plus concrète.

- Selon la législation, les cantons ont l'obligation de déterminer les cours d'eau et de promouvoir leur revitalisation.
- La Confédération doit participer financièrement à l'effort de revitalisation entrepris par les cantons.
- Les usines hydro-électriques doivent résoudre les problèmes de la régulation des eaux et maintenir des débits suffisants permettant la libre circulation des poissons. Pour cela elles vont obtenir une aide financière de « swissgrid ».
- De plus, la contre-proposition prévoit l'achat facilité de terrains agricoles ainsi que de nouvelles exceptions dans la réglementation des eaux résiduelles.

Quelques regrets

Roland Seiler se réjouit que 2/3 des exigences contenues dans l'initiative soient remplis par cette contre-proposition indirecte. Les deux seuls regrets sont la renonciation au droit de recours et de nouvelles propositions d'une part, et, d'autre part l'assouplissement des prescriptions sur les eaux résiduelles pour les cours d'eau situés entre 1'500 et 1'700 m s/mer. En ce qui concerne ce dernier point, les pêcheurs peuvent se résoudre à accepter un compromis car les nouvelles exceptions ne concernent que les cours d'eau où l'on ne peut pas pêcher.

Un moineau dans la main - Un poisson dans l'eau !

Pour la suite des événements : Lors de la session d'hiver les 2 Chambres fédérales vont aplanir les différences encore existantes. Si dans leur déclaration finale elles acceptent la contre-proposition indirecte (initiative parlementaire « Protection et utilisation des cours d'eau »), la révision de la Loi est soumise par la suite au référendum facultatif. Les pêcheurs décident le retrait de leur initiative s'il n'y a pas de référendum et si la contre-proposition indirecte n'est pas modifiée en dernière minute dans le sens d'une aggravation ou d'un relâchement. Roland Seiler affirme : « Nous avons obtenu beaucoup et sommes satisfaits de ce résultat . Plutôt que d'avoir un pigeon sur le toit nous préférons tenir un moineau dans la main et, ainsi, le poisson dans l'eau »...

4) Shop-FSP pour les événements régionaux et cantonaux

La boutique de la Fédération Suisse de Pêche représente un moyen simple d'offrir une attraction supplémentaire aux pêcheuses et pêcheurs lors des manifestations régionales ou cantonales.

Le Shop-FSP propose des articles destinés à la formation et aux loisirs. La Fédération Suisse de Pêche propose toute une sélection d'articles créatifs, informatifs et originaux en rapport avec la pêche. Pour la découvrir, il suffit de cliquer sur la rubrique du site www.sfv-fsp.ch. Tous les articles peuvent être commandés en ligne ou par téléphone. En quelques jours seulement, la commande est livrée dans votre boîte aux lettres. Le règlement se fait commodément sur facture.

La boutique se rend dans les sociétés de pêche.

Le responsable de la boutique est Hanspeter Güntensperger, membre du bureau directeur de la Fédération Suisse de Pêche, veut que la fédération et les objectifs qu'elle poursuit soient encore mieux connus du public. C'est pourquoi il ne vend pas simplement les articles en ligne, mais se rend également avec plaisir auprès des sociétés de pêche et les fédérations. Hanspeter Güntensperger participera volontiers, avec son petit stand de vente et d'information, aux assemblées générales, expositions et autres manifestations événementielles. « Notre objectif est d'être plus présents en tant que fédération et de sensibiliser le public aux problèmes actuels. » La boutique est, selon Hanspeter, parfaite pour cela. Il explique que des discussions passionnantes ont souvent lieu en marge de manifestations événementielles. « Nous prenons connaissance des souhaits des membres des sociétés de pêche et des fédérations et découvrons où le bât blesse chez les pêcheuses et pêcheurs ». Ce service de la FSP est gratuit et une table ordinaire suffit pour que Hanspeter Güntensperger puisse présenter ses articles.

Profitez de 2 offres du Shop-FSP

1) Affiche d'art de Hans Erni

Le célèbre artiste Hans Erni a créé une affiche parlante pour la Fédération Suisse de Pêche avec le slogan « L'eau, c'est la vie ! ». Nous voulons communiquer ce message des pêcheurs au grand public. Les affiches peuvent être commandées au prix unitaire de CHF 20,00 (CHF 15,00 à partir de 3 pièces). Des cartes postales comportant le même motif sont également disponibles (CHF 10,00 les 10).

2) Bien réchauffé en hiver

Une gorgée bien chaude de tisane ou de café vaut de l'or lorsque l'on pêche pendant la saison froide. La boutique de la FSP propose une bouteille thermos aussi esthétique que pratique à motif de truites. Elle est proposée en deux versions : capacité 0,75 litre (à CHF 25,00, housse de protection incluse) ou capacité 0,5 litre (à CHF 20,00). Un cadeau qui réjouira tous les pêcheurs.



Le Shop-FSP sur Internet : www.sfv-fsp.ch. Commandes par téléphone et informations sur la boutique au 033 671 28 21.

Une blague de ... pêche

Un couple passe ses vacances dans une région piscicole du Nord du Canada. Le mari part régulièrement à la pêche en bateau dès l'aube sur le lac proche alors que sa femme adore la lecture. Un matin, le mari revient au lodge après plusieurs heures de pêche et décide de faire une petite sieste bien méritée. Malgré le fait qu'elle n'est pas très familière avec le lac, sa femme décide de son côté de prendre le bateau. Elle arrête le moteur à courte distance du bord, se met à l'ancre et continue la lecture de son livre. Après quelques instants, le garde pêche accoste son bateau et lui dit :

« Bonjour Madame, puis-je vous demander ce que vous faites ? »

« Je lis mon livre; ne l'aviez-vous pas remarqué ? » répond-elle, légèrement agacée.

« Vous êtes dans une réserve de pêche » lui signale t'il.

« Mais monsieur le garde, je ne pêche pas... voyez-vous ! » rétorque-t-elle.

« D'accord, mais vous avez tout l'équipement nécessaire sur votre bateau et je vais tout de même vous mettre à l'amende » insiste le garde.

« Si vous faites cela, je vais vous poursuivre pour viol » affirme la femme.

« Mais , je ne vous ai même pas touchée ! » dit le garde.

« C'est exact, mais vous avez aussi tout l'équipement nécessaire ! » répond-elle.

MORALE: ne jamais argumenter avec une femme qui lit !

Il est interdit de ne PAS TUER les poissons ...

L'interdiction des parcours no-kill en Suisse révèle une philosophie «antihumaniste» que l'AGSP ne partage pas. Comme ils sont à l'origine de cette interdiction, le silence assourdissant des protecteurs des animaux face à la prochaine vidange de la retenue de Verbois, durant laquelle on peut pourtant s'attendre à ce que la majorité des poissons meurent par asphyxie, pose la question de leur motivation profonde et de la valeur philosophique de leurs thèses. Nous publions ci-dessous, avec l'aimable autorisation de l'auteur, un article d'Olivier Bot, paru dans la Tribune de Genève du 1er avril 2009. Et ce n'est pas une plaisanterie ! Ce texte démontre clairement que les principes de ces soi-disant protecteurs des animaux sont indéfendables. On espère que l'office vétérinaire fédéral en est conscient également ...

(Tribune de Genève - 01.04.2009)

La pêche suisse nage en plein paradoxe. Et l'affaire est éminemment philosophique. La nouvelle ordonnance sur la protection des animaux adoptée l'an passé par le Conseil fédéral s'applique désormais à la pêche de loisir. Pour les quelque 100'000 pêcheurs de la fédération, cela s'est traduit ce printemps par la disparition des parcours «sans tuer» sur nos rivières. Il n'est en effet plus autorisé de pêcher un poisson dans l'intention de le remettre à l'eau. Cet article de loi touche la pratique de la pêche «no kill» des moucheurs.

Le film «Et au milieu coule une rivière», inspiré du roman éponyme de Norman Maclean, l'a popularisée auprès du grand public. En Suisse, donc, le «no kill» est désormais proscrit. Sauf «quand la remise à l'eau de poisson viable se justifie pour des raisons écologiques» Comment les gardes pourront-ils l'apprécier ?

Sauf à verbaliser les seuls moucheurs qui pincent les arpillons de leurs hameçons, afin de ne pas blesser les truites qu'ils photographient avant la remise à l'eau, on ne voit pas. Ridicule et inapplicable! Pour les inspirateurs de la loi, il faut arrêter de faire souffrir les poissons. L'absence de néocortex chez ces animaux fragilise l'argument. Mais admettons. Dès lors, pourquoi les tuer ?

Pendant ce temps, l'initiative «Eaux vivantes», de la Fédération suisse de pêche visant à renforcer la protection des eaux de rivières, peine à déboucher. Rejetée en 2007 par le Conseil fédéral, elle était encore en discussion ces jours-ci, avec des chances d'aboutir, cette fois, dans une version allégée. (Ndlr: un contre-projet satisfaisant a finalement été proposé par les Chambres Fédérales et la FSP est prête à l'accepter et ainsi retirer son Initiative). Deux tiers des Suisses, selon un récent sondage, soutiennent cette idée de renaturation des rivières. Car pour protéger les poissons, ce sont les eaux qu'il faut soigner.

Les mordus de pêche à la mouche - car cette pratique exigeante ne tolère pas de passion tiède - ont acquis, souvent de haute lutte, des parcours réservés au «no kill» où l'absence de prélèvement et le respect des souches autochtones à la rivière ont, au fil des ans, ramené une belle densité de poissons naturels. Ils se battent contre les rectifications de cours d'eau, les centrales hydrauliques, la faiblesse des débits réservés, les déversements de poissons exogènes et les pollutions. Cette belle aventure, respectueuse et protectrice du milieu, est finie. Au nom de quoi? D'une autre conception de l'écologie, dite «profonde», qui vise à en finir avec l'anthropocentrisme et à libérer les animaux de l'esclavage. Qu'importe si cette philosophie antihumaniste a croupi dans les eaux de l'extrême droite et y croupit encore. Ou que certains de ces «antispécistes» ont versé dans le terrorisme en Angleterre et ailleurs.

Si l'objectif de protection animale est noble, il n'est dans l'esprit de quelques écologistes jusqu'au-boutistes qu'une étape vers la suppression de toute production animale destinée à l'alimentation ou à l'habillement. Fin janvier, celui qui a élaboré les concepts de l'écologie profonde, Arne Naesse, est mort. Parmi ses idées clés, on trouve celle-ci: il faut aboutir à une «diminution substantielle de la population humaine», car «l'épanouissement de la vie non humaine exige une telle diminution». En Suisse, les pêcheurs environnementalistes ont perdu une bataille. La disparition des «no kill» le révèle et ne concerne pas que les pêcheurs à la mouche fouettant l'air de leur soie ...

Olivier BOT



Une nouvelle ère pour l'Aire à Lully: fin de la 2^e étape de renaturation

(FAO du 25 septembre 2009) Les conseillers d'Etat Robert Cramer, chargé du DT, et Mark Muller, chargé du DCTI, ont récemment célébré la fin des travaux de la deuxième étape de la renaturation de l'Aire à Lully. Ils ont également inauguré le nouveau pont de Lully, entièrement reconstruit. L'événement est d'importance, puisque la renaturation de l'Aire est le chantier le plus conséquent du programme de renaturation des cours d'eau genevois, lancé en 1998. Les deux magistrats ont procédé à la traditionnelle cérémonie du ruban en présence des autorités des communes de Bernex, Confignon, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Soral. Les associations de protection de la nature, les représentants du monde agricole et les nombreux habitants riverains de l'Aire, fortement impliqués dans la réalisation du projet, étaient également conviés à cet événement.

La revitalisation de l'Aire est l'élément phare du programme de renaturation des cours d'eau lancé en 1998 par l'Etat de Genève. Elle se décline en quatre étapes, dont la deuxième vient de s'achever. La première étape avait été réalisée en 2002 entre les ponts des Marais à Confignon et du Centenaire à Onex, et faisait office de tronçon-pilote.

Deuxième étape de la renaturation de l'Aire

La deuxième étape que l'on vient de célébrer concerne le tronçon pont de Certoux-pont de Lully. Il s'agit de l'étape-clé du projet en termes de sécurité contre les inondations, puisqu'elle consiste à élargir la rivière pour permettre d'augmenter le passage des crues et gérer les eaux de ruissellement au-dessus de Lully (coteau de la Feuillée). Les inondations survenues à Lully en novembre 2002 ont en effet mis en évidence les dangers liés au ruissellement de surface provoquant une accumulation de grands volumes d'eau dans le village de Lully, éléments jusqu'alors ignorés.

La renaturation de l'Aire poursuit trois objectifs: la protection contre les crues extrêmes de la rivière, la protection contre les eaux de ruissellement provenant du coteau de la Feuillée et la maîtrise de la nappe superficielle.

La renaturation de l'Aire permet également la restauration de valeurs naturelles et paysagères. Des dispositifs paysagers disparus réapparaissent: fossés, haies, milieux humides. Une partie des terres ouvertes cultivées sera remplacée par des prairies extensives. L'organisation de la plaine de l'Aire prévoit aussi la création d'une nouvelle zone agricole spéciale, avec l'édification de nouvelles serres permettant d'optimiser les pratiques culturales tout en incluant des corridors biologiques.

Le projet de revitalisation de l'Aire est suivi depuis 2002 par un groupe d'accompagnement nommé «Charte Aire», qui réunit les autorités des communes riveraines du cours d'eau, les associations d'habitants riverains et de protection de la nature, des représentants du monde agricole et les principales administrations concernées. En 2003, l'Association Vivre à Lully (AVAL), créée à la suite des graves inondations de 2002, a été intégrée à la Charte. Cette collaboration exemplaire a permis la réalisation à satisfaction de ce projet très attendu. Les travaux de renaturation pour ce deuxième tronçon se montent à près de 24 millions de francs.

Une deuxième étape déclinée en trois tronçons

Le fossé d'assainissement à ciel ouvert assure la gestion des eaux de ruissellement en amont de Lully. Il commence au carrefour des routes de Pré-Lauret et de Soral, traverse la plaine agricole de Lully et se termine dans l'Aire à la hauteur des tennis de Certoux. Ce fossé est accompagné d'une digue de 2,5 m de hauteur et d'aménagements hydrauliques. Ces ouvrages permettent de recueillir les eaux de ruissellement et de débordement de l'Aire en rive gauche, de les stocker quelques heures avant de les renvoyer à l'aval, après le passage du pic de crue. On abaisse ainsi de 15% le débit de pointe et on protège contre les inondations le village de Lully, l'auto-route, le vallon de l'Aire et, en partie, le secteur Praille-Acacias-Vernets.

En amont des tennis la rivière garde son tracé original, mais avec l'arrivée du fossé d'assainissement, le lit de l'Aire est élargi pour assurer le passage des crues extrêmes. Un ancien couvert communal a dû être démolit et un nouveau bâtiment sera réalisé cet automne à proximité. Il permettra d'améliorer la tenue de manifestations communales. L'ouverture se fait en rive droite, la rive gauche est conservée avec ses grands arbres qui accompagnent la promenade aménagée. A la hauteur des tennis, une nouvelle passerelle d'une portée de 35 m, entièrement réalisée en bois indigène, permettra aux promeneurs et aux cavaliers de changer de rive. A noter aussi que la route de Certoux bordant l'Aire a été supprimée au profit de la rivière.

Du pont de Lully à la première chute de l'Aire, le nouveau dispositif territorial met en parallèle la promenade publique, le canal transformé et le nouveau cours de l'Aire. D'une longueur de 85 m, le pont de Lully permet le passage des piétons et des cyclistes en site propre. Les promeneurs et les cavaliers n'auront plus à traverser la route de Lully, mais pourront passer sous le pont. Sur la rive gauche, les aménagements de la nouvelle place communale descendent jusqu'au canal. Ce dernier sera requalifié et partiellement remblayé pour offrir un nouvel espace public propice à la détente.



L'Aire, vue aval depuis le Pont de Lully

ARTICLES DE PÊCHE
LACS ET RIVIÈRES
www.articles-peche.ch

Un grand choix pour la pêche,
rivières, mouche, lacs et traîne.
Écoles de pêche lac et mouche.

Mardi à Vendredi:
9h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00
Samedi: 9h00 à 12h00 / 13h30 à 18h00
Ouvert le DIMANCHE matin
de Juin à Septembre
Fermé le LUNDI

Garbolino
PARKING BATEAU
et VOITURE
50 m.

Abu Garcia **MITCHELL**

Articles de Pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix
Tél. +41 (0)22 755 54 41
Fax +41 (0)22 755 54 42
versoix@articles-peche.ch









Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

***Vous n'êtes pas encore des nôtres ?
Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?***

Que tous les propriétaires de piscines paient une taxe spéciale «pollutions accidentelles» ?

Sociétés membres : La Carougeoise Les Bouvières
Amicale TOS-Lémanique Les Pêcheurs de l'Ombre

DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP (No 55 - Décembre 2009)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP :

(Ma candidature sera alors proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Cotisation : 30. - FS par an)

• Je suis porteur du permis de pêche genevois (lac ou rivière) : oui- non * (* entourer ce qui convient)

Lieu et date : _____ Signature : _____

AGSP	EBENER Christophe	29, rue de la Tambourine	1227 CAROUGE
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212 GRAND-LANCY
LA CAROUGEOISE	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224 CH.-BOUGERIES
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice 2	39, rue de Bernex	1232 CONFIGNON
LES PECHEURS DE L'OMBRE	HONEGGER Jean-Luc	255, rue de Bernex	1233 BERNEX

Site de l'AGSP : www.agsp.ch

Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch

Site de la Fédération Suisse de Pêche : www.sfv-fsp.ch